



CODIR DU SAMEDI 18 JANVIER 2025

Présent.e.s: Hubert Turquet, Hervé Girard, Jean-François Larchier, Jean-Paul Zucca, Kate Higgins-Sanchez, Laure Desvallées, Serena Gallo, Patrick Gabrielli, Siva Kasi, Flore Villaret, Nathan Barnier, Maxime Top, Eric François.

Excusée : Alix de Saulnay

Absente : Serena Gallo

1. Randonnée 2025

4 randonnées sont actuellement au programme de cette année

- Randonnée des Tulipes (Hollande) : 16 inscrits, 5 adhérents sur liste d'attente
 - Randonnée des Picantins (Compiègne) : 11 inscrits, 9 places disponibles
 - Randonnée Destination Léman : 15 inscrits, 3 adhérents sur liste d'attente
 - Randonnée La Descente du Cher : limitée à 15 participants, inscriptions en cours
- Tout le programme et les inscriptions sont à retrouver en consultant le lien suivant :

[ANFA LOISIRS 2025 - COURSES et RANDOS - Google Sheets](#)

2. Randonnée RAM& JAZZ

Cette randonnée organisée tous les 2 ans par l'ANFA pour les rameurs de France et d'ailleurs se déroulera les 28 et 29 juin.

Cette année une nouvelle équipe sera aux manettes : Michel Séquier, Martine Mandelli, Maria et Gilles Sérano, Laurence Lahsen, Alix De Saulnay, Alban Simon.

Jean-François Larchier grand organisateur depuis de nombreuses années dispensera ses conseils et avis dans le cadre de cette passation de relais.

Comme pour chaque édition, tous les adhérents du club seront invités à contribuer à la réussite de cet événement.

L'intérêt pour notre randonnée ne se dément pas. 52 yolettes sont été inscrites sur plus de 70 demandes.

3. Centenaire de l'ANFA

Cette année notre club l'ANFA aura 100 ans, un âge respectable qui mérite d'être fêté.

Cette fête d'anniversaire se déroulera les 27 et 28 septembre.

En projet :

Le samedi 27

- Organisation de régates genre match racing sur le canal du château de Fontainebleau
- Soirée dîner et dansante à la salle des fêtes La Samoienne

Le dimanche 28

- Sortie sur l'eau en costumes d'époque de tous nos bateaux
- Baptêmes de principaux bâtiments de la base aux noms des personnes qui ont marqué l'histoire du club
- Repas piquenique, grillades sur place.

Un livre sur le centenaire du club sera édité grâce à la contribution de Vincent Kroft, enseignant d'histoire et ancien membre de l'ANFA. Une souscription couvrant les frais d'édition sera ouverte.

Ce week-end sera une belle occasion à saisir pour montrer le dynamisme de notre beau club.

4. Programme de stages jeunes et adultes

Plusieurs propositions sont faites par Xavier Martins notre animateur sportif :

- Stages adultes

Vacances hiver et printemps : 3 soirées (18h-20h en salle ou sur l'eau dès que possible)

Été : 3 soirées en juillet et 1 stage du 18 au 22 août (5 soirées et ou 5 demi-journées)

- Stages jeunes

Vacances hiver :

3 journées pour un stage club la semaine 1 et la semaine 2

Vacances printemps : 4 journées pour un stage jeunes ANFA (logement camping) semaine 1 ou 2 (en attente de validation pour la semaine choisie)

1 ou 2 stages découverte hors rameurs ANFA (suivant l'état de la seine et la météo)

Vacances été

1 ou 2 stages découverte du 30 juin au 4 juillet (matin et ou A-M)

2 stages découverte du 7 au 11 juillet (matin et A-M)

2 stages découvertes du 18 au 22 août (matin et ou A-M)

2 stages découvertes du 25 au 29 août (matin et ou A-M)

1 stage club (camping) du 25 au 29 août

1 stage adulte du 18 au 22 août (5 soirées et ou 5 demi journées)

5. Compétitions

- Résultats jeunes

Les 18 et 19 janvier se sont déroulées à Vaires sur Marne les régates bateaux courts.

En cadet (J15-16) : Toby et Sacha se sont classés respectivement 5^{ème} et 6^{ème} de la finale A, Jules est 4^{ème} de la finale C

En cadette (J15-16) : Alice et Emma sont 4^{ème} de la finale A, Eloise est 1^{ère} de la finale C
Leo et Nathan ont participé aux séries.

- Aviron INDOOR

Du 30 janvier au 1/02 se dérouleront à Charlety les championnats de France d'aviron indoor.

Nos représentants en catégorie handi/valide

Eric/Fanny/Cornelus/Clément

Bernadette/Sasha/Toby/Roman

- Challenge Avirose

Cette compétition indoor est une course en relais de 4x500m

Les équipages sont composés de 4 femmes dont 2 atteintes ou opérées d'un cancer.

Plusieurs rameuses de l'ANFA, Florence, Fabienne, Sylvie, Catherine, Cécile encadrées par Laurence Lahsen participeront à cette épreuve.

- Les compétitions à venir

16/02 : Bateaux courts 2

29-30/03 : Championnat de zone bateaux courts

6. Prises en charge des frais liés aux compétitions

Les règles décidées par le CODIR sont décrites dans la pièce jointe au compte-rendu.

7. Matériels

- Le bateau 8x+ Falcon a été prêté au CD77 pour un rassemblement J13/14 le 18/01 et la régata qui suit le 26/01
- Des supports pour les tapis de sol de la salle "aviron Indoor" sont à prévoir.
- Dans la salle de musculation, un rangement mural pour les barres va être mis en place.
- Chaussures :
- Entretien du matériel
Les bateaux ne sont pas bien entretenus
Après chaque sortie, l'extérieur et l'intérieur des coques doivent être lavées et ou essuyées
Les rails des coulisses doivent être systématiquement passés au chiffon
Le samedi 5 avril sera consacré à l'entretien des bateaux. Il n'y aura pas de sortie sur l'eau.

8. Règles de sécurité

A la demande de plusieurs membres du club, les règles liées notamment au débit de la Seine ont été rappelées (voir la pièce jointe au CR).

9. Activités sport sur prescription médicale

RAPPEL :

- A. Le sports sur prescription médicale (ou sport sur ordonnance) désigne la pratique d'une activité physique adaptée, prescrite par un médecin, dans un but thérapeutique. Il est à distinguer du « sport santé » au sens large qui désigne la pratique d'une activité physique dans une perspective de santé bien-être et de la préservation du capital santé du pratiquant.

L'encadrement des activités physiques adaptées (APA) dans le cadre du dispositif du sport sur prescription médicale est réglementé. Le code du sport détermine les intervenants pouvant dispenser les APA, dans le cadre du dispositif « sport sur ordonnance ». Ce sont :

1. Les professionnels de santé : masseurs kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens.
2. Les professionnels titulaires d'un diplôme dans le domaine des activités physiques adaptées (filière STAPS APA). (STAPS APA = Science et Technique des Activités Physiques et Sportives mention Activités Physiques Adaptées)
3. Les professionnels des métiers du sport disposant des prérogatives pour dispenser une activité physique et sportive :
 - Les titulaires d'un diplôme d'état qui relèvent du ministère des Sports (BEES, BP JEPS, DE JEPS, DES JEPS),
 - Les titulaires d'un titre à finalité professionnelle (TFP) ou d'un certificat de qualification professionnelle (CQP)

Au vu de ces textes, La Fédération Française d'Aviron a fixé, comme prérequis à l'encadrement de l'aviron sur prescription médicale contre rémunération le Certificat de Qualification Professionnel « moniteur d'aviron avec l'option complémentaire Activités physiques et sportives sur prescription médicale » et préconise d'y associer la formation Coach Aviron Santé.

- B. Tout éducateur sportif rémunéré doit être titulaire d'une carte professionnelle délivrée par le service départemental de la jeunesse de l'engagement et du sport (SDJES). Cette carte permet de connaître les qualifications et prérogatives d'un éducateur sportif pour encadrer contre rémunération une activité sportive
- C. La Haute autorité de santé recommande :
- qu'un programme d'APA se compose de 2 à 3 séances d'AP par semaine, sur une période de 3 mois, éventuellement renouvelable.
 - Que chaque séance d'APA dure entre 45 minutes à 60 minutes et associe des AP d'endurance aérobie et de renforcement musculaire.
 - Que les personnes inscrites n'aient pas déjà une activité physique régulière.

LA SITUATION à l'AVIRON du PAYS DE FONTAINEBLEAU

Laurence Lahsen qui encadre contre rémunération cette activité depuis début 2023 l'a fait sans carte professionnelle. Le bureau du club lui a demandé à plusieurs reprises de se mettre en conformité avec la loi. Suite à une première carte délivrée mi-octobre 2024, le SDJES lui a écrit le 12 décembre 2024 que « la carte délivrée le 13 octobre 2024 ne présente pas les prérogatives pour exercer contre rémunération des activités sportives au sein de l'Aviron du Pays de Fontainebleau » et lui demande « de retourner dans les plus brefs délais le diplôme, titre ou certificat de qualification professionnelle permettant cet exercice ».

Enfin le jeudi 16 janvier 2025, Laurence recevait sa carte professionnelle qui au vu de ses diplômes peut exercer *l'encadrement, l'enseignement et l'animation des activités physiques ou sportives à un niveau d'initiation, d'entretien ou de loisir*. A l'exclusion des pratiques compétitives et hors activités s'exerçant en environnement spécifique.

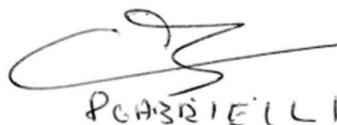
Ce document n'ouvre pas des prérogatives d'encadrement d'activités physiques adaptées. Aussi le comité directeur a décidé à l'unanimité des présents :

- d'arrêter jusqu'à nouvel ordre l'activité au sein du club de sport sur prescription médicale encadrée par Laurence.
- de rencontrer Laurence dans la semaine qui suit le CODIR du 18 janvier
- de rencontrer ensuite les personnes inscrites dans cette activité.
- de voir dans quelle mesure une activité de sport santé pourrait être organisée et proposée dans des conditions à définir aux membres du club ainsi qu'aux personnes actuellement en sport sur prescription médicale.

Prochain CODIR le samedi 8 mars à 12h



Hubert Turquet président



P. GABRIELLI

Patrick Gabrielli secrétaire